

L'INAVEM est composé de 150 associations d'aide aux victimes. Il y a au moins une association par département, en France métropolitaine et outre-mer. Les associations sont des structures juridiques indépendantes qui sont adhérentes à la fédération INAVEM.

L'adhésion à la fédération offre une reconnaissance institutionnelle mais implique de respecter certaines obligations comme :

- [les objectifs de l'association](#)
- [des principes d'action](#) tels que la gratuité, la confidentialité...
- [une offre de services](#) effective
- d'avoir au moins comme activité, une activité d'aide aux victimes généraliste, même si elle exerce [des mandats judiciaires](#) par ailleurs.
- de tenir compte d'un [cadre d'intervention](#) préconisé.

Par ailleurs, lorsque vous connaissez la ville ou le nom du département ou celui de la région... dans laquelle vous cherchez une association locale, [cliquez ici](#) .

Si en revanche, vous ne connaissez que le numéro du département, [cliquez ici](#) .